

# VISA D'ETUDE

## DOCUMENTS NECESSAIRES

1. L'original du passeport, comportant au moins 2 pages vierges juxtaposées réservées aux visas, valable encore au moins 18 mois à compter de la date à laquelle le visa est délivré;
  2. Une photocopie de la page des données du passeport (photo et signature);
  3. Une photographie couleur – veuillez suivre les instructions sur notre [website](#);   
Votre photo doit être collée sur le formulaire;
  4. Le formulaire de demande de visa rempli sur le site [visa.kdmid.ru](http://visa.kdmid.ru), imprimé et signé par le demandeur en personne ; 
    - Pour le choix du lieu de dépôt de vos documents, vous devez indiquer le Centre de visa où vous vous apprêtez à déposer les documents (si vous déposez votre dossier à Nice, vous devez choisir le centre de visa de Villefranche sur mer).
    - Les détenteurs des passeports **Américains, Irlandais, Britanniques, Géorgiens ou Canadiens** doivent fournir 2 exemplaires du formulaire (dans notre bureau de Marseille, les passeports britanniques sont acceptés uniquement avec les invitations FMS ou Telex);
  5. Une invitation établie par le Service Fédéral d'immigrations de la Fédération de Russie (FMS) ;   
**ou**  
La décision du ministère des Affaires Étrangères de la Fédération de Russie (Telex) ;   
**ou**  
Une lettre de l'établissement universitaire russe (rédigée en russe) ;
- Remarque** : les ressortissants de certains pays ne peuvent pas obtenir le visa à partir de cette invitation directe. Une invitation FMS ou un Telex seront requis. La liste des pays concernés est à consulter dans le centre de visa directement ou en contactant notre service clientèle.
6. Certificat d'assurance médicale, valable sur le territoire de la Fédération de Russie pour les pays de l'Union Européenne, l'Irlande, l'Iran et l'Israël

Pour notre bureau à Nice (Centre de visa de Villefranche sur mer) l'original d'attestation assurance médicale avec le tampon et la signature de l'assureur est exigé

Remarque : la police d'assurance médicale doit comporter les éléments suivants :

- la date de signature du contrat ;
- le numéro de la police ;
- le nom complet de l'assuré(e) ;
- les coordonnées de l'assureur ;
- la police doit couvrir toute la durée du séjour en Russie pour tout type de visas;
- la liste des services médicaux ainsi que le rapatriement du corps en cas de décès ;
- le territoire de la couverture doit être Monde entier y compris la Russie ou la Fédération de Russie;
- le tampon et la signature de l'assureur.

Les polices d'assurance et les lettres-attestations ne comportant pas les éléments mentionnés ci-dessus ainsi que les formulaires standards portant le cachet de la compagnie d'assurance ne seront pas pris en compte.

7. Un certificat de dépistage du SIDA de moins de 3 mois uniquement pour les demandes de visa étudiant de 90 jours ou moins.

## LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

- L'original et la photocopie d'un titre de séjour / d'un visa de type « D » en cours de validité pour les ressortissants de tous les pays sauf **l'Union Européenne, le Mexique, le Canada, la Tunisie et les Etats-Unis** ;
- L'original et la photocopie d'un titre de séjour / d'un visa de type « D » en cours de validité ou l'attestation de travail (CDI)/études en France ou l'avis d'imposition ou la taxe foncière

Uniquement pour les ressortissants de tous les pays sauf la France, l'Italie et Monaco qui souhaitent déposer le dossier de visa dans notre bureau à Nice (Centre de visa de Villefranche sur mer).

Uniquement pour les ressortissants de tous les pays sauf la France et Monaco qui souhaitent déposer le dossier de visa dans notre bureau à Marseille.

- L'attestation de domicile de la Mairie de votre commune ou une attestation de travail/études en France pour les détenteurs d'un passeport **Irlandais ou Britannique** non titulaires de passeport de l'UE ou d'un titre de séjour.
- Pour les ressortissants des pays suivants : **le Pakistan, le Bangladesh, le Liban, la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, le Yémen, la Lybie et l'Egypte ainsi que pour les réfugiés desdits pays**, un entretien au Consulat de Russie en France est à prévoir. A l'issue de ce dernier, le délai de traitement de visa serait de 20 jours ouvrés minimum. La décision de l'obtention du visa appartient uniquement au Consulat de Russie en France.
- Si vous êtes détenteur d'un passeport **Américain**, le traitement de la demande sera de 10 jours ouvrés minimum. L'attestation de domicile de la Mairie de votre commune est requise dans notre bureau à Marseille certifiant le droit de séjourner en France plus de 90 jours. Pour les visas valables 3 ans, un titre de séjour de résident est exigés dans notre bureau de Marseille.

**IMPORTANT** : L'Ambassade de la Fédération de Russie en France peut exiger des documents supplémentaires avant de délivrer un visa, vous convoquer à un entretien ou prolonger le délai nécessaire à l'examen de votre demande de visa.

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimums de traitement de ma demande et les accepte.

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_